



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 février 2008

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), Mme ARNAL (représentante de M. Gérard REILLON), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, Mme de la BURGADE (représentante de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,  
M. Gérard REILLON, représenté par Mme ARNAL,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Jean-Claude BOSONNET,  
M. Marc BODIN,  
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS, représenté par Mme de la BURGADE,

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 12 février 2008

Date d'affichage de la convocation : 12 février 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.02.06 : Adhésion au « Centre de ressources mobilité et handicap », CEREMH.**

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

En novembre 2006, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au pôle de compétitivité « Mov'eo, des automobiles et transports collectifs sûrs pour l'homme et son environnement ».

L'un des domaines d'activités stratégiques du pôle concerne la mobilité et les services associés avec en particulier, la mobilité et le handicap. Ainsi, après deux ans de réflexion et d'échanges avec les entreprises, les organismes de recherche et de formation, le projet de créer un centre de ressources dédié à la mobilité et au handicap a vu le jour. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 20 décembre 2007. Elle réunit au sein de son conseil d'administration six collèges :

Collège 1 : membres fondateurs comprenant huit sièges dont l'association française contre la myopathie, l'association des paralysés de France, la Chambre de

— Collège 1 : membres fondateurs comprenant huit sièges dont l'association française contre la myopathie, l'association des paralysés de France, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines, la Fondation Garches, l'institut national de la recherche sur les transports et leur sécurité, l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, la ville de Versailles.

Collège 2 : les entreprises et leur groupement comprenant trois sièges ;

Collège 3 : les établissements de recherche, d'enseignement et de formation avec trois sièges ;

Collège 4 : les fondateurs et associations représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles avec trois sièges ;

Collège 5 : les collectivités territoriales et institutions publiques avec trois sièges ;

Collège 6 : les personnes physiques avec un siège.

Le CEREMH offrira :

- un centre d'expertise de services et d'innovations pour les personnes à mobilité réduite ;
- une interface entre les besoins, les projets et l'innovation ;
- des compétences au service des partenaires ;
- des programmes de formation, par exemple pour les mesures départementales du handicap, les collectivités.

Ce centre a pour objectif de soutenir et développer la filière économique et de promouvoir des solutions innovantes à travers des programmes de recherche et développement.

Son siège est situé dans les locaux du Laboratoire Interaction Véhicule Infrastructure Conducteur (L.I.V.I.C.), à Satory, en attendant la construction de bureaux et ateliers.

La communauté de communes fera partie du 5<sup>ème</sup> collège et du comité stratégique et scientifique.

La cotisation pour les adhérents du 5<sup>ème</sup> collège s'élève à 2 000 € pour 2008.

Pour information, la ville de Versailles adhère en tant que membre fondateur dans le cadre de la compétence sociale liée au handicap et de la problématique d'accessibilité aux bâtiments publics.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *Décide l'adhésion de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'association CEREMH,*
- 2) *Dit que les cotisations correspondantes seront inscrites chaque année au budget de la communauté de communes, nature 6281 « concours divers (cotisations...) »,*
- 3) *Désigne Monsieur Patrick CONFETTI comme représentant de la communauté de communes au CEREMH.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 31 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,

Pascal Guéant

Directeur général des services